Une dernière fois, ils sont venus exposer leurs arguments

NOUVELLE CONSTITUTION • *Jeudi soir s'est tenu à Grolley le dernier débat public sur la Constitution. Il ne reste plus qu'à se rendre aux urnes, le 16 mai.*

KESSAVA PACKIRY

La lassitude des débats commence à se faire sentir: les intervenants ressassent leurs arguments, mais pour convaincre qui? Jeudi soir à Grolley, une huitantaine de personnes ont répondu à l'invitation du Parti démocrate-chrétien local, pour assister à la dernière passe d'armes publique sur la nouvelle Constitution. Des convaincus des deux bords pour la plupart… Heureusement, quelques citoyens curieux ont aussi fait le déplacement.

Animée par Louis Ruffieux, rédacteur en chef adjoint de *La Liberté*, cette joute a confronté huit adversaires. Dans le camp des partisans, quatre constituants: le socialiste et conseiller aux Etats Alain Berset, la radicale Annelise Meyer, le démocrate-chrétien Jean-Claude Maillard, et Félicien Morel, du groupe Ouverture. Dans le camp des opposants: un constituant en la personne de Vincent Jacquat (r), le secrétaire général de l'UDC Stéphane Peiry ainsi que les députés Jacques Bourgeois (r) et Marie-Hélène Brouchoud (Ouverture).

PAS IMPOSSIBLE À MAÎTRISER

Premier élément de la discussion: les coûts. Pour Stéphane Peiry, c'est clair: la nouvelle Constitution va coûter «des dizaines de millions de francs aux contribuables.» Jacques Bourgeois se dit inquiet: comment le canton va-t-il gérer ces nouveaux coûts avec les mesures d'économies de la Confédération – qui alimente un tiers des recettes fribourgeoises – et l'évolution démographique? Vincent Jacquat rappelle la capacité financière du canton, qui se situe au 23e rang sur 26 en Suisse…

«On parle de 20, 30, 40 mio de francs supplémentaires», constate Félicien Morel au vu des arguments avancés par le comité d'opposition. Mais l'ancien argentier se veut rassurant: «Aujourd'hui, les dépenses totales représentent 2,3 milliards de francs. Donc 23 mio, c'est 1% de ces dépenses; 46 mio, 2%. Peut-on rationaliser? Oui: 2%, ce n'est pas impossible à maîtriser».

LA QUESTION FAIT MOUCHE

Deuxième élément du débat: le Partenariat enregistré pour couples de même sexe. Vincent Jacquat a le souci de l'efficacité: pourquoi créer un tel partenariat de 26 manières différentes, c'est-à-dire dans chaque canton? «La solution se situe au niveau fédéral.» Stéphane Peiry y voit un effet de mode qui va inciter la communauté homosexuelle à exiger peu à peu les mêmes droits que le mariage. Ce qui débouchera un jour sur l'adoption… «Un effet de mode? Non. Nous avons simplement voulu supprimer cette discrimination que vivent les homosexuels», relève Annelise Meyer. «Il faut faire preuve d'un peu de tolérance», ajoute Félicien Morel.

Question des opposants, relayée dans la salle par le député radical Jean-Jacques Collaud: pourquoi ne pas accorder le même droit aux couples hétérosexuels? «On fait un grand pas pour les homosexuels, mais un kilomètre en arrière pour les hétérosexuels.» Sa remarque fait mouche. Jean-Claude Maillard tente une réplique: «Le partenariat enregistré est une reconnaissance, et non un problème de société. Le problème numéro un, c'est le divorce.»

UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Troisième et dernier point: le droit de vote et d'éligibilité accordé aux étrangers sur le plan communal. Du côté des opposants, il ne faut pas dissocier la citoyenneté de la nationalité. «Le droit de vote doit passer par la naturalisation», insiste dans la salle le député UDC Gilles Schorderet, membre de la commission de naturalisation. Chez les partisans, Jean-Claude Maillard rappelle que c'est un excellent moyen d'intégration. Félicien Morel déclare: «Pourquoi empêcher des gens qui souhaitent apporter leur contribution? Ils peuvent nous apporter beaucoup.»

Au cours du débat, on devinera que Marie-Hélène Brouchoud est opposée à la nouvelle Constitution en raison de l'absence de variantes. Une critique également soulevée dans la salle par Gilles Schorderet. «J'ai moi-même fait partie de ces Fribourgeois qui avaient souhaité des variantes», répond Alain Berset. «Mais je me suis rendu compte avec le temps que ce n'était pas une bonne solution. Avec les variantes, on brise l'équilibre issu des débats et du consensus. Avec les variantes, on vote à l'aveuglette. C'est une fausse bonne idée.» KP

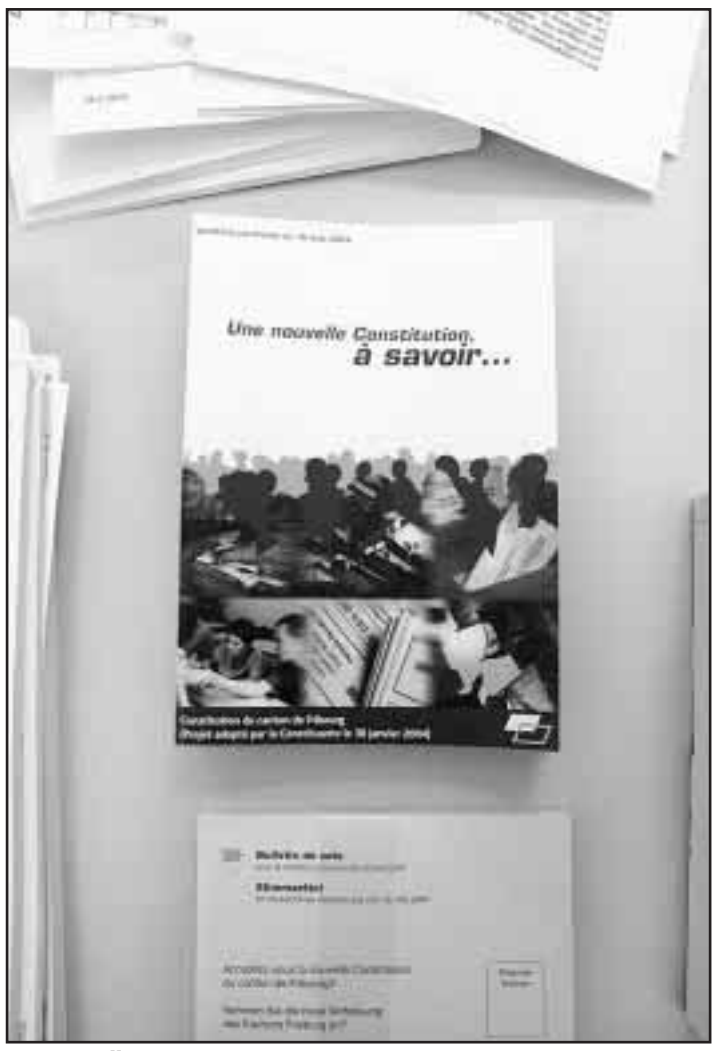

La **nouvelle Constitution** *passera-t-elle? Verdict: le 16 mai.* CHRISTOPHE BOSSET

Alors, on est prêt à remettre ça?

NOUVELLE CONSTITUTION • *En cas de rejet, qui serait prêt à poursuivre? Sondage.*

Passera? Passera pas? En tout cas, ce sera serré. En cas de oui à la nouvelle Constitution fribourgeoise, l'Assemblée constituante sera dissoute le 16 juin, et remettra la Charte au Conseil d'Etat. La nouvelle Constitution entrera alors en vigueur au 1er janvier 2005, avec un délai de quatre ans pour adapter la législation cantonale.

En cas de non, les constituants repartiront pour deux ans. Qui, de l'équipe actuelle, serait prêt à remettre ça? *La Liberté* a sondé les élus. Sur les 130 constituants, 120 ont rendu réponse. La question était la suivante: «En cas d'échec, êtes-vous prêt à poursuivre? – avec trois possibilités de réponses: oui, non, ne sais pas.» Il ressort de ce sondage que 55 d'entre eux se disent prêts à rempiler, alors que 24 entendent mettre un terme à leur mandat. Enfin, 41 répondent par «je ne sais pas». Dans cette dernière catégorie, beaucoup disent vouloir attendre l'analyse des résultats – en cas d'échec bien sûr – afin de prendre une décision.

«ÇA VA PASSER!»

D'autres se sont étonnés de la question, à l'image de ce constituant qui a pris soin de répondre: «Je ne vous cacherai pas que je suis quelque peu surpris par son contenu. En effet, pour répondre à votre question, il convient de considérer de manière vraisemblable que le peuple fribourgeois refusera de soutenir la nouvelle Constitution. Attendu que je milite en faveur de cette nouvelle Charte, je n'envisage pas pour l'heure une issue négative. Aussi, vous comprendrez que votre question n'est, en ce qui me concerne, pas d'actualité et qu'il ne m'est pas possible en l'état d'y répondre.»

Un autre constituant a été moins prosaïque, mais plus direct: «Il n'y a pas de raison que le projet de Constitution soit rejeté. Donc il n'y a pas de raison de poser cette question.» Voilà qui est dit. Nous avons toutefois classé ce genre de réponses sous la rubrique: «Je ne sais pas.»

DEUX LISTES QUI SE VIDENT

On peut relever également que parmi les constituants qui souhaitent remettre leur mandat, aucun n'avait voté non lors du vote final de l'assemblée sur le projet. Parmi les personnes qui s'étaient abstenues, une s'en va. On constate donc que ceux qui avaient rejeté le projet n'entendent pas jeter l'éponge pour autant. «C'est la moindre des choses: on ne peut pas dire non et s'en laver les mains. Nous devons nous investir pour présenter un meilleur projet», glisse un de ces constituants.

Les constituants, *au moins une majorité, souhaitent avant tout que le texte passe.* C. ELLENA-A

Qu'en est-il par groupe politique? Chez les démocrates-chrétiens (34 réponses sur 39), 16 répondent oui, 5 non et 13 «ne savent pas». Chez les radicaux (27 réponses sur 27), ils seraient 59% à se dire prêts à rempiler, contre 18% à y renoncer; 6 ne savent pas ce qu'ils décideront encore. Chez les socialistes, on enregistre 25 réponses sur 27: 10 disent oui, 6 non et 9 ne savent pas. Chez les membres du groupe Citoyen (11 réponses sur 11): 4 disent oui, 2 non et 5 ne savent pas. Le groupe UDC (8 réponses sur 10) laisse entrevoir que 5 d'entre eux remettraient ça, 1 y renoncerait et 2 ne savent pas. Le PCS (8 réponses sur 9): 2 répondent par l'affirmative, 1 par la négative alors que 5 se tâtent. Enfin, chez Ouverture (7 réponses sur 7): 2 disent oui, 4 non et 1 ne sait pas.

Selon Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante, les listes des viennent-ensuite – à deux exceptions près – sont encore bien fournies. «Sauf chez les socialistes de la Veveyse, où il n'y a plus de viennent-ensuite et du côté du PRD de la Glâne; là, il n'y a plus que deux viennent-ensuite pour trois sièges.» Bonne nouvelle pour le PS-Veveyse: il ressort du sondage que leurs deux représentants à la Constituante entendent poursuivre l'aventure si besoin est. Et du côté du PRD-Glâne? Ça tombe bien aussi: leurs représentants sont aussi prêts à remettre ça.

A noter qu'au cas où la liste des viennent-ensuite serait épuisée, c'est la section locale du parti concerné qui sera chargée de présenter un candidat, directement à la préfecture. Donc il n'y aura pas besoin de repasser par une élection. KP/SB

On en avait presque oublié les langues

Pourquoi avoir voulu changer l'article le plus récent de la Constitution et, qui plus est, qui a été accepté par plus de 80% de la population?» La question, posée par Simon Rebetez, touche évidemment la disposition sur les langues. Le président de la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF) n'apprécie guère de voir le principe de territorialité mis à mal. Il en veut pour preuve les propos tenus dans les *Freiburger Nachrichten* le jour même par Moritz Boschung, constituant et âme pensante du pendant alémanique de la CRPF, qui déclarait, comme en guise de victoire: «Le principe de territorialité est affaibli.»

Alors pourquoi la Constituante s'est-elle mis en tête de changer cet article? Félicien Morel: «Il y avait pas mal de constituants qui souhaitaient ne pas restaurer ce principe. Il a fallu faire des concessions, mais le compromis est raisonnable, puisque je n'entends pas du côté de la Singine se révolter des pans entiers de la population. Et l'article contient l'essentiel: le principe de territorialité.»

Venu en simple citoyen, Hubert Dafflon, administrateur de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise, bondit à la question de Simon Rebetez. «Avant de venir, je ne savais pas quoi voter. Maintenant, c'est clair: je dirai oui à la Constitution uniquement en raison de cet article sur les langues. Car avec votre débat, on sape l'atout principal de notre canton: le bilinguisme. Fribourg est un canton ouvert aux deux langues.»

«ER IST SUPER!»

Les langues, un problème? Ce n'est en tout cas pas ce qui est ressorti du débat tenu mardi soir à Courgevaux. Dans cette commune bilingue, on a bien évidemment tenu la discussion dans les deux langues, selon les vœux du modérateur de la soirée: Roger de Diesbach, rédacteur en chef de *La Liberté*. Les constituants lacois Ueli Johner (udc), Daniel de Roche (dc), Bernadette Hänni (s), William Grandmaison (r), Marie Decrème (dc) et le vice-président du Parti radical Markus Itt se sont davantage affrontés sur les questions du PACS, du droit de vote des étrangers, des coûts, de l'assurance-maternité que sur le problème des langues.

«Nous avons trouvé un consensus. Ce n'est pas un compromis, ni un calcul d'épiciers», précise Daniel de Roche. «Mais dans cet article-là, il est clair que les extrêmes ne peuvent se retrouver.» Dans l'assistance, composée d'une cinquantaine de personnes, le constituant moratois Peter Bachmann (r) a même conclu: «Dieser Artikel? Er ist super!» KP

PUBLICITÉ
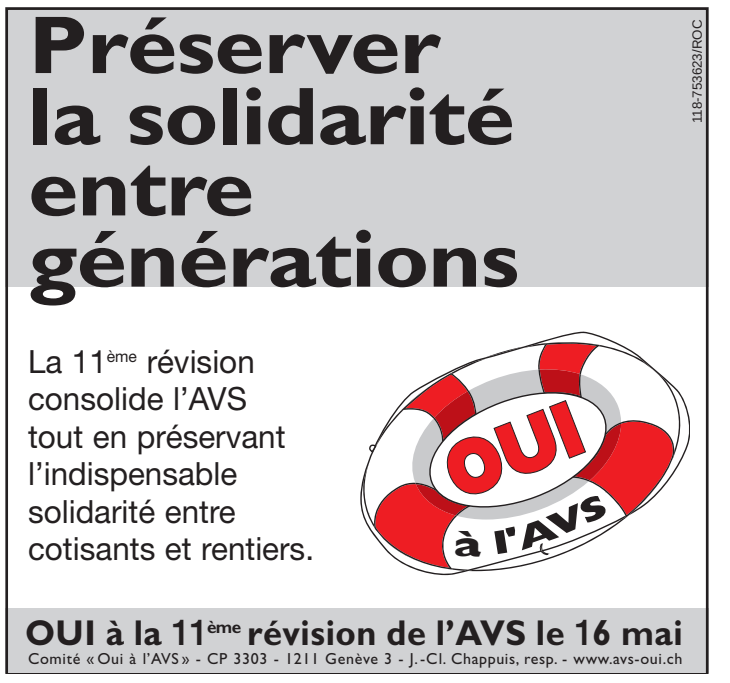
PUBLICITÉ